



Nation Métisse Autochtone Gaspésie, Bas Saint-Laurent, îles de la Madeleine (N.M.A.G.B.S.L.I.M.)
Gaspé Peninsula, Lower St-Lawrence, Magdalen Islands Metis Aboriginal Nation (G.P.L.S.L.M.I.M.A.N.)
Deuxième dénomination : Nation Métisse du Soleil Levant / Métis Nation of the Rising Sun

Lettre du grand-Chef :

Aujourd'hui le 10 mars 2017, je vous fais prendre connaissance des énormes frais encourus par la Nation Métisse du Soleil Levant pour se faire reconnaître comme Première Nation Métisse devant la Gouvernance Canadienne.

Nous devons passer par un très grand fardeau de preuves démontrer devant les tribunaux avec des faits historique, de culture et maintenant d'A.D.N. Cela pour nous faire reconnaître officiellement par la Cour Suprême du Canada. Considérant que le Gouvernement Fédérale se déshonore, en omettant de faire face à ces responsabilités envers les Autochtones-Métisses.

En 1763 la Proclamation Royal entre les Britannique, les Français et les Sauvages a été amendée et signée en tenant compte des territoires des Sauvages qui n'ont jamais été cédés à aucune autre gouvernance que la nôtre. Au niveau du Québec, seules les villes de Montréal et de Québec ont été cédées au peuple Français, la couronne fédérale c'est fait bénéficiaire des peuples Autochtones sans notre accord. Aujourd'hui parmi les Premières Nations, nous sommes les premiers instruits dans leurs règles de justice dite démocratique. Nous réclamons notre souveraineté sur nos terres et Territoires. D'autre part nous sommes un peuple nomade, nous nous déplaçons sur nos territoires selon nos besoins.

Les juges qui ont de l'A.D.N. Européen dominantes, sont incapable de comprendre un Autochtone. Ils cherchent des villages sans cesse, étant incapable de comprendre notre culture Amérindienne. (Faits reconnus par la juge L'Heureux-Dubé qui mentionne « que ce qui constitue une coutume, pratique ou une tradition distinctive pour une culture et une société autochtone doit être examiné avec les yeux des autochtones plutôt qu'avec ceux de la majorité non autochtone ou encore à travers le prisme déformant des règlements existant »).

Par la suite en 1867, le Canada devient une confédération, une charte qui rallie les territoires et provinces conquérantes, en ne donnant qu'une petite place aux Autochtone dans un article de loi mal défini.

Ce qui conduit à l'acte des Sauvages de 1876, celle-ci, vient structurer un génocide culturel sans précédant chez les Autochtones de toutes les Nations. L'arrêt Harry Daniels du 14 avril 2016, démontre toute l'inconstitutionnalité de cet acte.

Maintenant vous pourrez mieux comprendre les procédures entamées devant les tribunaux. Nous allons retrouver notre place dans le grand pays qu'est le Canada. Nous allons faire disparaître les barrières des Réserves Indiennes, sortir les nôtres de ces ghettos malsains et les aider a être maître sur leur territoire. Nous retrouverons la fierté d'un peuple libre. Cela nous permettra de nous développer honorablement, en harmonie avec les différentes Nation qui ont été enfantées par **Mère-Terre**.

Ne croyez pas que nous allons renier ceux qui vivent avec nous depuis plus de 400 ans. Ceux-ci font partie de notre Nation. Nous allons trouver les moyens de vivre ensemble, pour le bien-être de tous nos descendants et protéger Mère-Terre des psychopathes avides de pouvoir et assoiffé d'argent.



Nation Métisse Autochtone Gaspésie, Bas Saint-Laurent, îles de la Madeleine (N.M.A.G.B.S.L.I.M.)
Gaspe Peninsula, Lower St-Lawrence, Magdalen Islands Metis Aboriginal Nation (G.P.L.S.L.M.I.M.A.N.)
Deuxième dénomination : Nation Métisse du Soleil Levant / Métis Nation of the Rising Sun

Voilà beaucoup a été dit, maintenant les frais encourus par nos procureurs qui vous servent depuis 2006 jusqu'à aujourd'hui le 10 mars 2017. Vous verrez notre sérieux, vous comprendrez pourquoi nous devons nous unir pour affronter les gouvernances mises en place par les multinationales pour les servir et nous tromper. Malheureusement l'argent est aujourd'hui encore le meilleur outil démocratique pour nous défendre librement.

Le premier clan qui a osé se prendre en main dans la région de Rivière-Bleue, dans le Témiskouata, sera défendu par:

Me Pierre Montour l'un des premiers avocat:

Suite a cette publication, Me Pierre Montour nous a avisé que les frais encourus par la communauté de Rivière-Bleue n'étaient pas ceux mentionnés. Nous nous excusons de ce mal entendu que je ne suis pas le seul a avoir entendu de sa vive voix, lors de nos négociations. Des dossiers on pu être confondus, nous nous en excusons. Pour cela, nous nous en tiendrons qu'aux factures payées démontrables par notre Nation. Document public qui est régie par notre réglementation et par l'accès à l'information des membres qui l'ont demandé.

Comment sommes nous venu en aide à Jacinthe Marchand et Stéphane Oakes :

Mme. Jacinthe Marchand et son fils Stéphane Oakes connaissant leurs origines Acadienne-Métisse et Gaspésienne-Métisse, ils se rendent à Maria en Gaspésie (à 4 heures de route de leur domicile), pour une séance d'information de la communauté Métisse Historique toujours vivante aujourd'hui, la Communauté Métisse de la Gaspésie. Ils se rendent compte alors, à leur grande surprise, qu'un des administrateurs est l'un de leur cousin, à travers une alliance familiale dans leur secteur. Le vice-président Benoît Lavoie, né à Notre-Dame du Lac, village voisin de Rivière-Bleue, aussi dans le Témiskouata. Benoît Lavoie aujourd'hui Grand-Chef de la Nation Métisse du Soleil Levant.

Cela dit, la Nation prend charge de ce dossier pour l'amener à la provision pour frais:

Dossier **Jacinthe Marchand et Stéphane Oakes** montant investi par la Nation Métisse du Soleil Levant en frais juridique avec Me Pierre Montour. **\$19 660.08**

Dossier **Éric Parent**, Gaspésie montant investi, par la Nation **\$74 180.55**

Dossier **Luc Vallée**, Gaspésie montant investi, par la Nation. **\$15 818.96**

Autres frais de Me Montour investi, par la Nation. **\$13 705.09**

Sommes de représentation et frais encouru par Me Pierre Montour, **\$ 123 364.68**

Suite à ces résultats nous avons changé d'avocat.



Les sommes de représentation et frais encouru par Me Pierre Montour, **\$ 123 364.68** avec aucune requête gagné en justice. Nous a amené a chercher un avocat qui avait fait ses preuves dans le passé, Me Michel Pouliot correspondait au profil recherché.

Me Michel Pouliot nouvel avocat maintenant à notre service:

Celui-ci, à son premier dossier plaidé, gagne en appel dans le dossier Parent et il se dit près à nous conduire jusqu'aux portes de la Cour suprême du Canada. Il a, à son actif 3 grands dossiers qui ont été conduits et gagnés devant la Cour Suprême du Canada pour le bénéfice de la Nation Huron Wendat de Québec, les Arrêts Pouliot et Sioui.

Coûts juridiques :

| | |
|--|--------------------|
| Dossier Eric Parent est en attente de provision pour frais montant investi. | \$24 404.28 |
| Dossier Jacinthe Marchand et Stéphane Oakes est-en appel montant investi. | \$32 138.96 |
| Dossier Donat Delarosbil Père & fils en procédure judiciaire montant investi. | \$40 804.28 |
| Dossier Luc Vallée en procédure judiciaire montant investi | \$12 000.00 |
| Requête en cour civil Fédérale, celle-ci est-en construction pour être déposé, montant investi à date | \$13 832.18 |

Opposition à la loi 106 qui est inconstitutionnelle, contre le gouvernement du Québec, qui ne cesse d'escroquer et d'emplir ses poches avec nos terres et territoires, que nous n'avons jamais cédées, en ce les appropriant par la tromperie ou par la dictature et de les remettre aux plus riches de la planète et tente par tous les moyens de nous enclaver dans le mode de vie d'esclavage. Ce même gouvernement qui à une charte constitué à New-York, charte qui rend son peuple esclave, et qui est toujours en vigueur en 2017. Nous sommes en préparation d'une injonction qui sera déposée en procédure judiciaire contre cette loi 106 qui est inconstitutionnelle, investissement à ce jour,

\$ 13 927.44

Total investi avec Me Pouliot, aujourd'hui le 10 mars 2017.

\$ 137 107.14

Me Nérée Cormier : Nous l'avons remercié pour services rendus bénévolement de 2007 à 2011, nous lui avons remis **\$ 1000**. Cela à la suite de ces services gratuits au début de notre corporation, n'ayant pas beaucoup de sous. Nous avons seulement notre bon vouloir et notre volonté de nous faire reconnaître, celui-ci nous a servi si honorablement que nous l'avons adopté, il est membre honorable à vie (mais par la suite avec nos recherches nous avons découvert qu'il était lui aussi métisse par A.D.N.) . Le conseil d'administration unanimement a ratifié la donation de ce montant symbolique.

Me Nérée Cormier : Celui-ci, viens de rejoindre notre équipe pour assisté Me Pouliot, sont absence à été marqué par la maladie, nous sommes heureux que celui-ci aille mieux et peu reprendre du service.



| | |
|---|---------------------------|
| Dossier Éric Parent, montant investis, | \$ 4 240.97 |
| Dossier Donat Delarosbil et fils : montant investi, | \$ 4 120.70 |
| Autre frais de services, | \$ 2 031.21 |
| Total investi avec Me Cormier, | <u>\$11 392.88</u> |

Coût total des frais de justice investie par la Nation:

Frais total précisé :

| | | |
|----------------------|------------------|-----------------------------|
| Me Montour | La Nation | \$123 364.68 |
| Me Pouliot | La Nation | \$137 107. 14 |
| Me Cormier | La Nation | <u>\$ 11 392.88</u> |
| Grand total : | | <u>\$ 271 864.70</u> |

Donc je dois préciser les frais de justice encourus et les organisations qui ont été les supporteurs financiers. Le clan Rivière-Bleu autour de l'année 1998 à vite atteint son plafond financier. Par la suite, la Nation Métisse du Soleil Levant, avec une gestion d'organisations qui permet aux différents clans, de demeurer souverain sur leur territoire et qui s'inspire du premier droit Américain, ce qui a fait de cette Nation, la Nation la plus puissante de la Planète. Les gros dossiers National sont sous la responsabilité de la Nation et chaque clan demeure maître chez-lui et s'auto-gère lui-même.

D'autre part, voilà pourquoi que nous ne pouvons plus accepter de nouveaux dossiers sous notre charge, jusqu'à la provision pour frais. Tous les documents de ces dossiers et recherches seront déposés pour notre requête en cour fédérale civil. Ceux-ci démontrent que notre Nation n'est pas un village, mais bien un peuple nomade qui se déplace, encore aujourd'hui, comme avant même que l'Européen débarque sur nos plages.

Notre Nation a essaimée partout en Amérique du Nord, nous sommes maintenant instruit et nous allons prendre notre place!

Il est vraiment déplorable que nos invités essaient, encore aujourd'hui, de nous asservir et de nous esclavager aux seuls bénéfices de quelques-uns dont les richesses sont démesurées et leur soif de pouvoir sans fin.

Benoît Lavoie
Grand-Chef Nation Métisse.